



Syndicat du bassin de l'Ouche (Siren : 200043867)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Dijon
Arrondissement	Dijon
Département	Côte-d'Or
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/12/2013
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jean-Patrick MASSON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	40 avenue du Drapeau
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	21000 DIJON
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	256 825
Densité moyenne	201,85

Périmètres

Nombre total de membres : 18

- Dont 7 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
21	Asnières-lès-Dijon (212100275)	1 310
21	Champdôtre (212101380)	610
21	Échenon (212102396)	797
21	Les Maillys (212103717)	833
21	Montot (212104400)	199
21	Tréclun (212106439)	465
21	Trouhans (212106454)	617

- Dont 11 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
21	CA Beaune, Côte et Sud, Communauté Beaune Chagny Nolay (200006682)	CA
21	CC Auxonne Pontailler Val de Saône (200070902)	CC
21	CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (200070894)	CC
21	CC de la Plaine Dijonnaise (200000925)	CC
21	CC de Pouilly en Auxois/Bligny sur Ouche (200071207)	CC
21	CC du Pays Arnay Liernais (200071173)	CC
21	CC Forêts, Seine et Suzon (200039063)	CC
21	CC Norge et Tille (200069540)	CC
21	CC Ouche et Montagne (200039055)	CC
21	CC Rives de Saône (242101509)	CC
21	Dijon Métropole (242100410)	Métropole

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Hydraulique</p> <p><i>Compétences dites hors GEMA : items 7, 11 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement protection et conservation des eaux superficielles et souterraines ; mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Asnières-lès-Dijon, Montot, Les Maillys, Champdôtre, CC Norge et Tille, Tréclun, CC Auxonne Pontailler Val de Saône, Echenon, Trouhans, Communauté de communes Val de Saône Saint Jean de Losne Seurre</p>

Par substitution

Environnement et cadre de vie

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

Par substitution

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

Par substitution

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)